

MÉMO : 17
DATE : 15 mai 2019
DE : Johanne Boivin
À : Athlètes Junior du réseau Performance
Entraîneurs du réseau Performance
Objet : **Précision apportée au processus de sélection de l'Équipe Québec Junior 2019**



Le présent mémo vise à communiquer des informations importantes au sujet des membres qui constitueront l'équipe Québec Junior 2019 qui participera à UANA2019.

Selon le point 4.3 c) de la *Politique et procédure de soumission de candidatures à une compétition internationale* en vigueur de Natation Artistique Canada (NAC), « [...] au moins 50 % des membres composant l'équipe envoyée à la compétition devaient faire partie de celle qui a obtenu la note à la compétition prise en compte aux fins de la sélection ».

Le classement des athlètes à la suite de la phase 2 se fera conformément au processus de sélection diffusé le 1^{er} mai dernier. Afin de respecter la politique de NAC, au moins cinq (5) places dans le groupe de dix 12 à 16 athlètes seront réservées aux athlètes ayant participé aux Jeux d'hiver du Canada 2019.

Le classement des athlètes à la suite de la phase 3 se fera conformément au processus de sélection diffusé le 1^{er} mai dernier. Afin de respecter la politique de NAC, au moins cinq (5) places dans le groupe de dix (10) athlètes seront réservées aux athlètes ayant participé aux Jeux d'hiver du Canada 2019. Les autres seront déterminées selon le classement obtenu à la phase 3.

Les athlètes juniors admissibles, conformément au processus de sélection Équipe Québec Junior 2019, doivent participer à la journée de sélection qu'ils aient participé ou non aux Jeux d'hiver du Canada 2019.